MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Référence unique du mandat :

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR17ZZZ523407

Type de contrat : Abonnement

Pour tout abonnement supérieur ou égal à 70€ pris avant le 16 septembre 2017

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER (caractères d'imprimerie)

Nom :

……

Prénom :

……

Adresse :

……

Code Postal : …….. **Localité :** ……

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné(e), il sera à régulariser auprès de la billetterie augmenté des frais de rejet.

Nom et adresse du créancier :

REGIE RECETTES
EPCC THEATRE LE QUAI
17, rue de la Tannerie - CS 30114
49101 ANGERS CEDEX 02

Type de paiement : paiement ponctuel

COMPTE A DEBITER

Codes

Identification internationale (IBAN) identification internationale de la banque (BIC)

F R ( )

Date……. et Signature

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

MODE DE REGLEMENT DES ABONNEMENTS
(reservé à la comptabilité)

Montant prélevé le 13 octobre 2017

Montant prélevé le 13 novembre 2017

Montant prélevé le 13 décembre 2017

MONTANT TOTAL ABONNEMENT

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LE CREANCIER. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LE CREANCIER.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.